les dossiers
d'AGROPOLIS
INTERNATIONAL
Compétences de la communauté scientifique en région Languedoc-Roussillon

Agricultures familiales

Numéro 19

Interrelations entre agri-firmes et exploitations familiales à Madagascar

À Madagascar, les appropriations foncières à grande échelle se poursuivent. L'UMR TETIS travaille avec l'Observatoire du Foncier* pour suivre les impacts de ces dynamiques, promouvoir la transparence et le débat public sur ces contrats fonciers impliquant l'État et appuyer la formulation de politiques foncières adaptées.

Si la majorité des investisseurs ont arrêté leurs démarches d'installation faute d'expérience et de capital, d'autres ont réalisé leurs premières plantations sur quelques centaines d'hectares. Les concurrences et complémentarités avec les agricultures familiales présentes diffèrent selon les contextes mais certaines dynamiques agraires sont similaires.

La cession légale de milliers d'hectares aux investisseurs transforme les occupants en squatters, et ce en dépit des nouvelles lois foncières qui, depuis 2005, reconnaissent les droits fonciers locaux. Les ménages qui acceptent la cession des terres le font en l'échange de promesses de contreparties (loyer, emploi, infrastructures) ou en se réclamant propriétaires sans en être les usagers. Les perdants sont le plus souvent les éleveurs qui, pour les plus aisés, peuvent réagir et s'opposer violemment à l'entreprise ou aux villages qui ont négocié avec elle. Les conflits peuvent se généraliser lorsque l'entreprise ne tient pas ses promesses.

Seuls les agriculteurs les moins dotés s'emploient régulièrement auprès des entreprises ; les autres travaillent en priorité sur leurs terres pour assurer leur autoconsommation. Les revenus générés par ces emplois bénéficient ainsi aux plus pauvres et souvent aux migrants mais s'avèrent souvent insuffisants pour permettre une éventuelle sortie de la pauvreté. Faible loyer foncier et bas salaires sont des conditions attractives pour les investisseurs mais risquent à terme d'entraîner, en plus d'un écart important entre la rémunération du capital et celle du travail, un différentiel fort entre la valeur ajoutée demeurant au niveau local et celle « exportée » du territoire. Ces résultats en termes d'équité sociale et spatiale doivent stimuler la comparaison avec d'autres alternatives de développement (agriculture familiale indépendante, agriculture contractuelle, en régie et à grande échelle, etc.).

▼ *Journaliers employés par une entreprise privée.*

© P. Burnod

Contact : Perrine Burnod, perrine.burnod@cirad.fr

* www.observatoire-foncier.mg

La gestion de la forêt dans les systèmes familiaux de production agricole en Amérique latine

P. Sist © Cirad

▲ *Exploitation forestière paysanne en Amazonie brésilienne (utilisation d'une scie portable).*

En Amazonie brésilienne, on estime que les agriculteurs familiaux détiennent 12 millions d'ha de forêt sur leurs propriétés. Le code forestier exige qu'ils préservent 50 à 80 % de leur propriété en réserve forestière dont ils peuvent exploiter les ressources dans le cadre d'un plan d'aménagement forestier approuvé par l'État. Malheureusement, en l'absence d'adoption de techniques appropriées, les parcelles défrichées perdent vite leur fertilité et au bout de quelques années, la propriété est entièrement déboisée et les pâturages très peu productifs. L'agriculteur abandonne alors sa propriété et migre vers d'autres fronts pionniers pour reproduire la même stratégie. Préserver les forêts au sein des petites exploitations tout en améliorant le niveau de vie des agriculteurs est donc un enjeu colossal et passe par un changement radical de pratiques.

Les recherches menées par le Cirad (UPR B&SEF) et ses partenaires en Amazonie brésilienne dans le cadre des projets *FLoresta e AGRIcultura* (FLOAGRI, Union européenne [UE]) et *Floresta em Pé* (FEP, Fond Français pour l'Environnement Mondial [FFEM]) entre 2005 et 2010 ont montré que l'exploitation forestière, notamment dans le cadre d'un partenariat agriculteur-entreprise forestière, peut jouer un rôle essentiel dans la mise en place de systèmes d'exploitation durables, car la vente de bois fournit un premier revenu pouvant être investi dans des systèmes agricoles écologiquement intensifs et durables. Toutefois, sans l'existence de politiques publiques appuyant la mise en œuvre d'itinéraires techniques améliorés et le développement d'une foresterie paysanne durable, ces modèles ne pourront s'essaimer. En relation étroite avec l'exploitation forestière, les paiements pour services environnementaux et les marchés de compensation offrent une source financière alternative pour le développement de systèmes agricoles durables et la lutte contre la pauvreté. Les projets de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) Invaluable* et PESMIX** évaluent l'impact de ces instruments dans les systèmes familiaux de production agricole au Brésil, Costa Rica, Guatemala et Mexique. Ces paiements peuvent être sous forme d'argent — comme au Mexique, ou sous forme d'un plan d'investissement agricole et forestier — cas du Guatemala, Costa Rica et Brésil.

Contacts : Plinio Sist, plinio.sist@cirad.fr
& Driss Ezzine De Blas, ezzine@cirad.fr

* Projet Invaluable (2012-2015) : Intégrer les évaluations, marchés et politiques publiques pour la biodiversité et les services écosystémiques
** Projet PESMIX (2011-2014) : Paiements pour services environnementaux : nouvelle panacée ou auxiliaire utile pour l'action territoriale ?